ABBAYE DE BELVAL
Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)
A forme de société par actions simplifiée (SAS)
A capital variable minimum de 150 000 euros
Siège social : 437 Rue Principale
Hameau de Belval, 62130 TROISVAUX
751 415 431 RCS ARRAS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril,
A dix-neuf heures et trente minutes,

Les associés de la Société ABBAYE DE BELVAL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain DEGARDIN, en sa qualité de Président de la Société.

La société DECOURCELLE BARROIS LORIDAN ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire de la société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 39 580 actions sur les 39 580 actions ayant le droit de vote, représentant 5 collèges et 100 % des droits de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Prise d'acte de la démission de Madame Malvina COIFFIER-DEVAUX, administratrice,

- Nomination de trois nouveaux administrateurs,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Malvina COIFFIER-DEVAUX de ses fonctions d'administratrice au sein du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale lui donne quitus pour sa gestion passée.

Ladite démission prenant effet rétroactivement à compter du 13 octobre 2025, selon la lettre envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception de Madame Malvina COIFFIER-DEVAUX.

COLLEGE DE VOTE	CATEGORIE D'ASSOCIES	Voix CONTRE	Voix ABSTENTION	Voix POUR	POIDS TOTAL
Collège 1 FONDATEURS	Catégorie A FONDATEURS *100 parts sociales minimum*	0	0	3	45 %
Collège 2 PRODUCTEURS	Catégorie D PRESTATAIRES *10 parts sociales minimum*	0	0	2	20 %
	Catégorie E BENEVOLES *1 part sociale minimum*				
	Catégorie C SALARIES *1 part sociale minimum*				
Collège 3 PARTENAIRES	Catégorie G PARTENAIRES PRIVES *10 parts sociales minimum*	0	0	2	10 %
	Catégorie H PARTENAIRES PUBLICS *10 parts sociales minimum*				
Collège 4 INVESTISSEURS	Catégorie F INVESTISSEURS SOLIDAIRES *100 parts sociales minimum*	0	0	6	10 %
Collège 5 BENEFICIAIRES	Catégorie B BENEFICIAIRES *10 parts sociales minimum*	0	0	5	15 %

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de désigner en qualité de nouveaux administrateurs :

- Monsieur Youssouf BAMBA ;
- Monsieur Jacques BAILLON ;
- Monsieur Jérôme MORTAGNE.

Pour la durée prévue par les statuts de la Société, soit pour une durée de trois ans.

Ladite désignation prend effet au 10 avril 2026 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028.

Monsieur Youssouf BAMBA, Monsieur Jacques BAILLON et Monsieur Jérôme MORTAGNE déclarent accepter ce mandat et n'avoir aucun empêchement à son exercice.

COLLEGE DE VOTE	**CATEGORIE D'ASSOCIES**	**Voix CONTRE**	**Voix ABSTENTION**	**Voix POUR**	**POIDS TOTAL**
Collège 1 FONDATEURS	Catégorie A FONDATEURS *100 parts sociales minimum*	0	0	3	45 %
Collège 2 PRODUCTEURS	Catégorie D PRESTATAIRES *10 parts sociales minimum*	0	0	2	20 %
	Catégorie E BENEVOLES *1 part sociale minimum*				
	Catégorie C SALARIES *1 part sociale minimum*				
Collège 3 PARTENAIRES	Catégorie G PARTENAIRES PRIVES *10 parts sociales minimum*	0	0	2	10 %
	Catégorie H PARTENAIRES PUBLICS *10 parts sociales minimum*				
Collège 4 INVESTISSEURS	Catégorie F INVESTISSEURS SOLIDAIRES *100 parts sociales minimum*	0	0	6	10 %
Collège 5 BENEFICIAIRES	Catégorie B BENEFICIAIRES *10 parts sociales minimum*	0	0	5	15 %

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

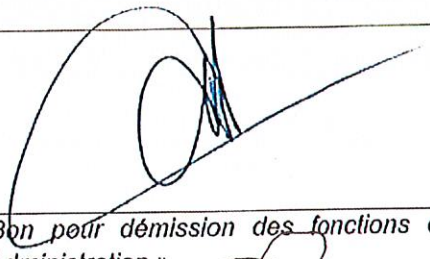
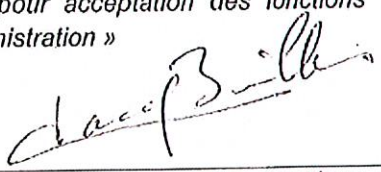
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales de publicité et d'enregistrement.

COLLEGE DE VOTE	CATEGORIE D'ASSOCIES	Voix CONTRE	Voix ABSTENTION	Voix POUR	POIDS TOTAL
Collège 1 FONDATEURS	Catégorie A FONDATEURS *100 parts sociales minimum*	0	0	3	45 %
Collège 2 PRODUCTEURS	Catégorie D PRESTATAIRES *10 parts sociales minimum*	0	0	2	20 %
	Catégorie E BENEVOLES *1 part sociale minimum*				
	Catégorie C SALARIES *1 part sociale minimum*				
Collège 3 PARTENAIRES	Catégorie G PARTENAIRES PRIVES *10 parts sociales minimum*	0	0	2	10 %
	Catégorie H PARTENAIRES PUBLICS *10 parts sociales minimum*				
Collège 4 INVESTISSEURS	Catégorie F INVESTISSEURS SOLIDAIRES *100 parts sociales minimum*	0	0	6	10 %
Collège 5 BENEFICIAIRES	Catégorie B BENEFICIAIRES *10 parts sociales minimum*	0	0	5	15 %

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les membres élus.

Monsieur Alain DEGARDIN	
Madame Malvina DEVAUX	*« Bon pour démission des fonctions de membre du Conseil d'Administration »* 
Monsieur Youssouf BAMBA	*« Bon pour acceptation des fonctions de membre du Conseil d'Administration »* 
Monsieur Jacques BAILLON	*« Bon pour acceptation des fonctions de membre du Conseil d'Administration »* 
Monsieur Jérôme MORTAGNE	*« Bon pour acceptation des fonctions de membre du Conseil d'Administration »* 